

**Compte rendu sommaire
du Conseil municipal
Du 8 avril 2011**

Présents : Mesdames et Messieurs MAYET, BONNET, GROS, JOURGET, MOUSSU, REGNIER, DUBESSET, FOURNEL, REYMONDON, SAGNOL, FOUILLOUX, PERRIERE, DUBOURGNOUX, BRUNON, PERRIN, BAREL.

Absents : Mesdames et Messieurs ROBERT, FAVERJON, PATOILLARD

Secrétaire de séance : Henri JOURGET

-1 – Vote des comptes administratifs 2010, commune, assainissement, centre de loisirs

COMMUNE

◆ Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice = 1 028 434.56 €
Résultat de l'exercice = 198 809.58 €

Dépenses de l'exercice = 829 624.98 €

◆ Section d'investissement

Recettes de l'exercice = 263 452.65 €
Reprise des restes à réaliser en dépenses = 21 628.00 €
Résultat définitif = - 26 106.29 €

Excédent reporté = 16 706.80 €
Dépenses de l'exercice = 284 637.74 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Le résultat de fonctionnement pour 2010 (198 809.58 €) est affecté pour 126 106.29 € à la section investissement du budget 2011. (72 703.29 € sont conservés en fonctionnement), pour faire face à la nécessité d'un changement d'une centaine de lampes d'éclairage public, suite aux nouvelles normes.

Vote à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

◆ Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice = 116 984.86 €
Dépenses de l'exercice = 79 706.07 €

Résultat reporté = 1 650.26 €
Résultat de l'exercice = 38 929.05 €

◆ Section d'investissement

Recettes de l'exercice = 48 492.40 €
Résultat de clôture = - 3 362.61 €

Excédent reporté = 11 464.78 €
Dépenses de l'exercice = 63 319.79 €

Vote à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement : 35 566 € sont conservés en section de fonctionnement et 3 363 € sont utilisés pour la couverture du déficit d'investissement

CENTRE DE LOISIRS

◆ Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice = 79 589.10 €
Dépenses de l'exercice = 73 582.32 €

Résultat reporté = 8 642.44 €
Résultat de l'exercice = 14 649.22 €

◆ Section d'investissement

Recettes de l'exercice = 100.73 €
Dépenses de l'exercice = 1 341.44 €
Vote à l'unanimité

Excédent reporté = 524.54 €
Résultat de clôture = - 716.17 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Le Conseil municipal décide de virer 717 euros en section investissement pour couvrir le déficit et de conserver 13 933 euros en section de fonctionnement.

Vote à l'unanimité

-2-Vote des comptes de gestion 2010 : Madame le receveur ayant repris dans ses écritures toutes les opérations de l'année 2010, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion commune, assainissement et centre de loisirs.

-3-Vote des budgets primitifs 2011 :

COMMUNE

- ◆ Section de fonctionnement : budget équilibré en dépenses et recettes à 1 052 964 euros
- ◆ Section d'investissement : budget équilibré en dépenses et recettes à 224 423 euros

ASSAINISSEMENT

- ◆ Section de fonctionnement : budget équilibré en dépenses et recettes à 147 811 euros
- ◆ Section d'investissement : budget équilibré en dépenses et recettes à 183 996 euros

CENTRE DE LOISIRS

- ◆ Section de fonctionnement : budget équilibré en dépenses et recettes à 88 633 euros
- ◆ Section d'investissement : budget équilibré en dépenses et recettes à 1 536 euros

-4-Vote des taux de contribution directes 2011 :

En raison de la prévision de gros investissements sur la commune (extension de l'école, construction d'une salle de sports), il est décidé une augmentation des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,90 → 9,34
- Taxe foncier bâti : 13,38 → 14,05
- Taxe foncier non bâti : 44,86 → 47,10

Concrètement, cela représente une hausse de la fiscalité d'environ 26 € annuel sur une maison moyenne, les trois taxes confondues.

Vote par 14 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention

-5-Redevance assainissement

L'année 2011 est consacrée essentiellement aux différentes études : curage des lagunes Pommerol et Morier, réalisation de la station du Pinet. Cependant, après réunion avec les services du Conseil général de la Loire, ce dernier s'oriente vers l'attribution de subventions, si les communes font l'effort d'équilibrer le budget assainissement, sans subvention du budget commune, par l'augmentation de la redevance assainissement.

Aussi, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'augmenter cette redevance annuellement et progressivement.

Il est donc proposé l'augmentation de la redevance assainissement comme suit :

- * part variable : 1,20 € TTC
- * part fixe : 28 € annuellement, payable en deux prélèvements

Vote par 14 Voix Pour et 2 Abstentions

-6-SMAGL : demande de retrait

Le syndicat mixte des Gorges de la Loire prévoit des aménagements touristiques qui ne concernent pas directement la commune de Saint-Maurice en Gourgois. Aussi, le Conseil municipal souhaite le retrait de ce syndicat, qui coûte actuellement 6 000 € à la commune, sans apporter de retombées directes.

Par ailleurs, cette orientation tourisme est plus adaptée à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet le Château, qui en détient la compétence.

Aussi, par 14 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, la Commune de Saint-Maurice en Gourgois demande aux autres membres du SMAGL d'approuver son retrait du syndicat.

-7-Voirie 2011

Le choix de l'entreprise ne sera décidé qu'au prochain conseil municipal, le dossier n'étant pas encore finalisé.

-8-Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet le Château

La Communauté de Communes décide, avec l'accord de ses membres de prendre la compétence sur les cours d'eau de la Mare et du Bonson.

Elle convient par ailleurs de l'adhésion à la mission locale du Forez.

-9-Stationnement RD3 / RD 104

L'activité de garagiste devient trop envahissante pour les riverains et nuit à la sécurité du carrefour.

En effet, les véhicules sont immobilisés sur le domaine privé de la commune. Aussi, un courrier va être adressé pour faire cesser cette situation.

Prochain conseil municipal

Le vendredi 13 mai 2011
A 20 heures